

VILLE DE LATUQUE

VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME



TRAVAUX PUBLICS

Pavage rue Commerciale

Les travaux ont débuté ce lundi 27 mai. La rue est fermée à la circulation entre l'intersection de la rue Saint-François et l'intersection de la rue Saint-Joseph. Ces travaux entraînent une augmentation du trafic lourd au centre-ville. Soyez prudents lorsque vous traversez une rue, car les poids lourds n'ont pas les mêmes angles morts qu'une voiture. Vous trouverez toutes les infos à ce sujet sur notre site Web.

Autres travaux de pavage

Outre le boulevard Ducharme, d'autres lieux de la ville feront aussi l'objet de travaux de pavage dans les prochains jours, soit une partie du chemin Contour-du-lac-à-Beauce, la rue Saint-Paul (entre les rues Saint-Michel et de la Plage), le coin des rues Réal et Lacroix, ainsi que certaines portions de la piste cyclable entre le parc des Érables et le chemin Wayagamac. Consultez la section **Info-travaux** de notre site Web pour en savoir plus.

Rinçage du réseau d'aqueduc

Cette année, les Travaux publics vont procéder au rinçage du réseau d'aqueduc pendant tout l'été, un secteur à la fois. Il est possible que cette opération entraîne à l'occasion des épisodes d'eau colorée à différents endroits dans la ville. Si c'est le cas chez vous, faites couler l'eau d'un robinet extérieur ou le robinet du bain à fort débit pendant environ 5 minutes et tout devrait revenir à la normale rapidement. Assurez-vous que l'eau n'est pas colorée avant de faire la lessive, car cela peut tacher les vêtements.



SÉCURITÉ INCENDIE

Attention aux feux d'artifice

Saviez-vous que les feux d'artifices sont considérés comme des feux à ciel ouvert? Ceux-ci peuvent déclencher un feu de forêt, il est donc très important de vérifier l'indice de dangerosité de la SOPFEU avant de planifier ce type d'activité. Si l'indice est élevé ou extrême pour notre secteur, ne faites pas de feux d'artifice. De plus, en milieu urbain, vous devez posséder un permis de notre service incendie pour pouvoir le faire. Les conditions sont propices aux feux de forêt cette année. Nous devons redoubler de vigilance pour protéger notre communauté.



ENVIRONNEMENT

Début de la collecte hebdomadaire des bacs verts

La collecte des bacs roulants verts pour les déchets à toutes les semaines est maintenant débutée. Cette semaine, vous pouvez mettre vos deux bacs roulants au chemin. Assurez-vous qu'il y a une distance d'au moins 1 mètre (3 pieds) entre chacun des bacs pour permettre au camion mécanisé de faire la collecte.



COMMUNICATIONS

Horaires d'été

Prenez note qu'à partir du lundi 3 juin, nos bureaux municipaux seront ouverts selon l'horaire d'été. L'hôtel de ville sera ouvert de 7 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi, ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Toutefois, les services qui sont situés au 2^e étage, comme la cour municipale, ont un horaire un peu différent. Ils ouvrent de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 le lundi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, les mardi, mercredi et jeudi, ainsi que de 8 h à 12 h le vendredi.

Arrosage des pelouses et des végétaux

Avec un arrosoir amovible, il est permis d'arroser la pelouse et les végétaux uniquement entre 20 h et 8 h, les jours pairs si votre adresse est un nombre pair et les jours impairs si votre adresse est un nombre impair. Si vous faites une nouvelle plantation, vous pouvez toutefois demander un permis pour être autorisé à arroser plus longtemps. Nous vous encourageons à utiliser un baril pour récupérer l'eau de pluie pour arroser vos plantes et votre jardin, afin de réduire la consommation d'eau potable. En ce qui concerne le remplissage d'une piscine, il est permis uniquement après 20 h le soir jusqu'à maximum 6 h le lendemain matin.

Nouvelle traverse de piétons pour les personnes non voyantes

Une nouvelle traverse de piétons a été installée récemment à l'intersection des rues Saint-Michel et Bostonnais. Elle émet un signal sonore, car il s'agit d'une traverse de piétons pour les personnes non voyantes. Cette initiative a été réalisée avec l'appui du comité de circulation, à la demande d'un citoyen.

Chiens en laisse dans les lieux publics

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire que votre chien soit attaché avec une laisse lorsque vous circulez dans les lieux publics, incluant les sentiers de randonnée et les parcs. Vous devez être en mesure de contrôler votre chien en tout temps dans un lieu public. Les gens qui ne respectent pas ce règlement municipal s'exposent à recevoir une amende.



CONSEIL MUNICIPAL

Résumé des assemblées publiques du 21 mai 2024

N. B. Les assemblées publiques du conseil d'agglomération et du conseil municipal peuvent être visionnées en différé sur notre page YouTube La Tuque Ville dans la section En direct.

- Les élus ont reçu les élèves du conseil étudiant de l'école secondaire Champagnat qui ont participé avec eux à la séance exécutive privée et à l'assemblée publique. Une rencontre enrichissante pour les deux conseils, qui permet de préparer la relève.
- Le conseil d'agglomération a accepté de verser du financement totalisant 526 320 \$ à 38 projets déposés dans le cadre du Fonds de gestion des terres publiques. Il s'agit d'un Fonds qui permet à la municipalité de soutenir les associations de villégiateurs, entre autres, pour l'entretien du réseau de chemins forestiers.
- Le conseil d'agglomération a adopté le rapport annuel 2023 du Fonds régions et ruralité volet 2 qui a permis de soutenir 29 projets qui ont reçu 1,4 M \$, permettant ainsi de préserver 506 emplois et de susciter des investissements de 5,5 M \$ dans le milieu latuquois. Le rapport est disponible sur notre site Web.
- Le conseil municipal a adopté une résolution pour reconnaître l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Il a aussi confié le mandat au greffier d'entamer les procédures liées à la demande de dissolution de la Société de développement commercial de La Tuque.
- Le conseil municipal a également autorisé l'affectation d'une somme de 250 000 \$ à même les surplus non affectés pour le contrat de pavage de la rue Commerciale et il a octroyé quelques contrats, dont celui du remplacement des trois structures d'affichage en bois sur la route 155.



SERVICE D'ALERTE MUNICIPALES (SAM)

POUR ÊTRE INFORMÉ QUAND ÇA COMPTE!

Avis d'ébullition, situations d'urgence... En étant informé à l'avance, lorsque cela est possible ou immédiatement en cas d'urgence, vous serez mieux préparé à faire face aux diverses situations. N'oubliez pas de mettre vos coordonnées à jour pour recevoir les bonnes alertes!

POUR VOUS
INSCRIRE

